

# Municipalité de Sainte-Rita

5, rue de l'Église Ouest Sainte-Rita (Québec) G0L 4G0

 Tél : 418 963-2967

 Fax : 418 963-6539



## Bulletin Municipal Avril à Juin 2024

### Présentation du personnel

#### L'équipe du bureau :

Sergine Gagnon, directrice-générale, gref.-trés.  
Kristina Bernier, secrétaire adjointe  
Guylaine Gagnon, ressource administrative  
Julien Colpron-Tremblay, inspecteur en bâtiment  
[inspection.sterita@gmail.com](mailto:inspection.sterita@gmail.com)

#### Les employés municipaux :

Robert Lebel, chef d'équipe/opérateur machinerie lourde  
Sylvain Beaumont, opérateur machinerie lourde  
Aubin Saint-Pierre, opérateur voirie hiver  
Charles-Édouard Viau, mécanicien  
France Gagnon, entretien ménager

### Heures d'ouverture du bureau pour la population

*Lundi, mardi, mercredi et jeudi*

8h00 à 12h00  
13h00 à 16h30



#### Site Web

<http://www.ste-rita.ca>

#### Courriel

[admin@ste-rita.ca](mailto:admin@ste-rita.ca)



Monsieur Michel Colpron, maire

Monsieur Jean Gagnon, conseiller  
Madame Christine Charlebois, conseillère  
Monsieur Dany Ouellet, conseiller  
Monsieur Émile Dubé, conseiller  
Monsieur Pascal Lavoie, conseiller  
Monsieur Danny Michaud, conseiller

siège # 1  
siège # 2  
siège # 3  
siège # 4  
siège # 5  
siège # 6

### PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

- 8 juillet
- 5 août
- 9 septembre

**BIENVENUE À TOUS!**

## *Mot du maire*

Bonjour à tous,

Un autre été qui s'amorce. Espérons-le sans trop d'extrêmes au niveau de la température. Les premiers jours de juin ont été très chauds et secs, sans précipitation. Une tendance qui risque de se répéter sans doute. C'est le moment opportun pour se rappeler l'importance de la prévention des feux de forêt.

Nous vivons dans la forêt et de la forêt. Un feu de forêt généralisé sur notre territoire aurait des conséquences désastreuses pour notre communauté. Pensons à nos érablières, à nos peuplements de sapin et épinette pour le bois d'oeuvre, aux activités de plein air, à la villégiature. Il est impératif de respecter les consignes d'interdiction concernant les feux à ciel ouvert. Pensez-y sérieusement avant d'écraser votre cigarette par terre ou de jeter votre mégot encore allumé par la vitre de votre véhicule. La prudence est de mise constamment et soyez conséquent avec vos gestes en tout temps.

Le 15 mars 1924, un décret canonique du diocèse de Rimouski désignait officiellement la paroisse de Sainte-Rita. Notre paroisse a donc 100 ans en 2024 (la municipalité de Sainte-Rita a été constituée 24 ans plus tard en 1948).

Une équipe de bénévoles formée de France Gagnon, Alain St-Pierre, Brigitte Audet, Louise Dumont, Manon Sirois et Jeanne St-Arnaud, s'occupe depuis plus d'un an pour souligner le 100<sup>e</sup> anniversaire de la paroisse de Sainte-Rita. Des activités ont lieu régulièrement depuis. Les festivités principales auront lieu les 26, 27 et 28 juillet. Une grande fête qui réunira les anciens et les nouveaux résidents de notre communauté.

Faites un succès de ces festivités en y participant en grand nombre. Pour plus d'informations contacter un des bénévoles.

Pas de travaux majeurs cet été sur nos chemins à part le débroussaillage des fossés de certains rangs. Nous attendons toujours la confirmation de la reconduction du programme de la TECQ (programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). Les budgets seront sûrement connus sous peu pour les années futures. Notez que l'abat-poussière sera épandu au plus tard le 21 juin prochain.

Sur ce, je vous souhaite un long et bel été.

Votre maire,



# Conseil Municipal

Nous profitons du journal pour vous transmettre des informations diverses concernant les décisions ou sujets discutés lors de nos dernières séances du conseil. Veuillez noter que le procès-verbal complet est disponible sur le site officiel de la municipalité : [www.ste-rita.ca](http://www.ste-rita.ca). En voici un résumé.

## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 Avril 2024

### ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2023

Monsieur Michel Colpron, maire, souligne la présence de monsieur Jimmy Mallette, CPA AUDITEUR, de la firme comptable Mallette de Trois-Pistoles et mentionne que la vérification comptable a été effectuée le 14 février dernier.

Monsieur Jimmy Mallette donne lecture du rapport financier pour l'année se terminant au 31 décembre 2023.

Il est proposé par **monsieur Jean Gagnon** et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le rapport financier de la municipalité de Sainte-Rita pour l'année se terminant au 31 décembre 2023 soit adopté tel que présenté.

### REDDITION DE COMPTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) 2023

**ATTENDU QUE** le projet de loi no 122 modifie certaines obligations des municipalités concernant la reddition de compte auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau local;

**ATTENDU QUE** selon les nouveaux critères des dépenses admissibles pour l'entretien du réseau routier local de l'année 2023 la municipalité doit confirmer le total de ses dépenses admissibles auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**ATTENDU QUE** le total des dépenses admissibles pour l'année 2023 s'élèvent à **242 262, \$** incluant les dépenses de voirie hiver;

Il est proposé par **monsieur Émile Dubé** et résolu à l'unanimité par les membres;

**QUE** la municipalité de Sainte-Rita atteste que les frais encourus pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2023 sont au montant de **242 262, \$** auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

### DEMANDE À LA CPTAQ

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Hugo Sénéchal a déposé une demande d'autorisation pour permettre l'aliénation / lotissement auprès de la CPTAQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande permettra de séparer un terrain familial entre deux frères;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aliénation permettra de créer deux propriétés agricoles de plus de 45 ha;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Rita a étudié la demande en se basant sur les 11 critères de l'article 62 de la LPTAA;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande d'aliénation / lotissement a été jugée conforme aux dispositions du règlement de zonage et aux mesures de contrôle intérimaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud** et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rita transmettent une recommandation favorable et un avis de conformité à la demande d'aliénation par rapport au règlement de zonage et aux mesures de contrôle intérimaire à la CPTAQ.

### INFORMATION CONCERNANT LES RÉSULTATS DU FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET LE VERSEMENT DE RISTOURNE

Monsieur Michel Colpron, maire, mentionne aux conseillers que le conseil d'administration chargé de la gestion du Fonds (assurance des municipalités du Québec) a décidé, en mai dernier, de majorer substantiellement le coût des sinistres assumés entièrement par celui-ci.

En effet, cette part de réclamations assumées par le Fonds (appelée couramment la « rétention » a été majorée d'environ 1 M\$. De ce fait, actuellement toutes les réclamations dont le coût est inférieur à 1,8 M\$ sont assumées entièrement par ce dernier. Ainsi, le conseil d'administration a décidé de mettre en place une stratégie visant à augmenter le capital propre du Fonds pour être en mesure de diminuer, dans le futur, les primes de réassurance, en augmentant la rétention. Il a donc été décidé par le conseil de ne pas voter de versement d'intérêt pour le moment. Cette décision se veut aussi une mesure de prudence, puisque la nouvelle rétention majorée à 1,8 M\$ n'est applicable que depuis le 1<sup>er</sup> juin dernier.

### **DEMANDE DE L'ENSEMBLE VOCAL SYNERGIE**

**ATTENDU QUE** l'Ensemble vocal Synergie, organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir et d'intégrer le chant choral dans les activités de la région et que cet organisme a su, au fil des ans, faire briller l'univers culturel et musical dans le cœur des gens de notre belle région;

**ATTENDU QUE** deux concerts printaniers seront présentés le 4 mai à 19h30 et le 5 mai à 14h00 et que l'organisme nous offre la possibilité de nous impliquer financièrement afin de soutenir les 18 chanteurs membres de l'Ensemble et provenant de différentes municipalités dans les basques;

Il est proposé par **monsieur Jean Gagnon**;

**QUE** la municipalité de Sainte-Rita accepte de verser un montant de 50, \$ afin de participer financièrement à la tenue des concerts printaniers les 4 et 5 mai prochain.

### **OFFRE DE SERVICE -TRAVAUX D'ÉTÉ**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une offre de service de Déneigement Stéphane Lagacé de Saint-Clément pour effectuer des travaux de débroussaillage de fossé et fauchage tonte sur les abords de routes dans nos rangs;

**ATTENDU QUE** de tels travaux n'ont pas été entrepris depuis plusieurs années et qu'il serait important de remédier à cette situation;

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud** et résolu unanimement par les conseillers présents;

**QUE** les membres du conseil municipal de Sainte-Rita acceptent la proposition de Déneigement Stéphane Lagacé de Saint-Clément pour effectuer des travaux de débroussaillage, fauchage tonte de fossé dans les rangs suivants :

- Rang 4 des deux côtés
- Chemin Taché Ouest des deux côtés

**ET QUE** la facture sera acquittée à même les surplus accumulés.

### **LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS**

**ATTENDU QUE** madame Christine Charlebois, conseillère au siège # 2 a été absente aux cours des dernières séances;

**ATTENDU QUE** selon la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoit qu'après une absence de 90 jours consécutifs, le mandat d'un élu prend fin mais que le conseil municipal en place peut prolonger ce délai par résolution;

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud** et unanimement résolu par les conseillers présents;

**QUE** les membres du conseil municipal de Sainte-Rita autorisent l'extension de 30 jours de plus à l'absence de la conseillère en considérant les raisons de l'absence recevables.

## **SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 Mai 2024**

### **POLITIQUE DE LOCATION OU DE PRÊT DE SALLE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Rita désire établir des conditions selon lesquelles une ou des salles pourraient être mises à la disposition du milieu;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit établir des modalités entourant la location de salle;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Rita doit fixer les responsabilités des différentes personnes dans l'utilisation de la salle;

**ATTENDU QUE** les tarifs de location ont été revu à la hausse afin de s'ajuster au tarif alentour et que les

coûts sont maintenant établis à 150,\$ pour la location et de 75,\$ pour les frais de ménage pour un total de 225,\$ par location;

**ATTENDU QUE** la politique de location est comme si elle était ici tout au long écrit;

Il est proposé par **madame Christine Charlebois** et résolu unanimement;

**QUE** les membres du conseil municipal de Sainte-Rita acceptent la Politique de location ou de prêt de salle tel que proposée et pourra être ajustée au besoin.

#### **DEMANDE DU COMITÉ DU 100<sup>E</sup> DE SAINTE-RITA**

**ATTENDU QUE** les membres organisateurs du comité du 100<sup>e</sup> de Sainte-Rita sollicitent la collaboration de la municipalité pour fournir des toilettes chimiques pour la durée de l'événement qui se tiendra les 26, 27 et 28 juillet prochain sur le site du centre Multifonctions dans le cadre du 100<sup>e</sup> anniversaire de la paroisse;

**ATTENDU QUE** les membres organisateurs mentionnent que les toilettes situées en haut du centre Multifonctions ne seront pas accessibles en tout temps pour le public et que les toilettes sur le premier plancher ne pourront pas suffire pour le nombre de visiteurs attendus;

**ATTENDU QUE** les tarifs pour la location de trois (3) toilettes chimiques chez Équipements Sanitaire G.G. Ltée sont de 806.10\$ avant taxes, livraison, récupération et nettoyage inclus;

Il est proposé par **monsieur Jean Gagnon** et résolu unanimement;

**QUE** les membres du conseil municipal de Sainte-Rita autorise la dépense de 926.81\$, taxes incluses, pour la location de 3 toilettes chimiques, ce qui devrait aider à la propreté des lieux.

#### **INVITATION AU DÎNER PATRIOTIQUE DE LA GRANDE TABLÉE**

**ATTENDU QUE** la société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Cyprien est fière de nous convier à sa grande tablée où il sera l'occasion de fraterniser suite à la célébration religieuse;

**ATTENDU QUE** les frais pour cet activité sont de 25,\$ par adulte;

Il est proposé par **monsieur Dany Ouellet**;

**QUE** les membres du conseil municipal de Sainte-Rita mandate monsieur Danny Michaud, conseiller au siège #6, à représenter la municipalité de Sainte-Rita lors de cet événement, de payer les frais d'inscription de 25,\$ ainsi que les frais de déplacement au montant de 13.20\$ taxes incluses.

### **SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 Juin 2024**

#### **DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE AU CITOYENS**

Suite au projet de Loi 122 modifiant l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire doit présenter aux citoyens les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin. Monsieur Michel Colpron, maire, fait la lecture de son rapport et le dépose à la table du conseil.

Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

#### **MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**ATTENDU QUE** le premier versement de la somme payable pour l'année 2024 pour les services de la Sûreté du Québec doit être reçu avant le 30 juin 2024;

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud** et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité de Sainte-Rita verse la somme de 12 422\$ au ministère de la Sécurité publique pour le premier versement de la Sûreté du Québec.

#### **ADJUDICATION DES SOUMISSIONS –PAVAGE CORRECTIF RUE DE L'ÉGLISE OUEST**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Rita désire finaliser les travaux correctif de la rue de l'Église Ouest du PAVL -Volet Projets particuliers d'amélioration PPA-ES, le tout selon l'expertise de l'ingénieur de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), ingénierie et infrastructures dans le dossier;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Rita a envoyé un appel d'offre sur invitation à 4 compagnies en pavage ainsi que les plans et devis préparés par la FQM ingénierie et infrastructures dont les soumissions

reçues étaient ouvertes en date du 29 mai dernier dès 11 h 00;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Rita a reçu 3 soumissions, soit :

- **Pavage Cabano Ltée, dont le siège social est situé à Rivière-du-Loup** au montant de 9 297.44\$ avant taxes
- **Pavage & Réparations Francoeur dont le siège social est situé à Rimouski** au montant de 14 757.12\$ avant taxes
- **Groupe Colas Qc. (BML) dont le siège social est à Montréal** au montant de 12 317,\$ avant taxes

Il est proposé par **monsieur Jean Gagnon** et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la soumission la plus basse au montant de 10 689.73\$ taxes incluses, de la compagnie **Pavage Cabano Ltée** de Rivière-du-Loup soit acceptée, le tout conformément à la validation de la soumission dont la firme d'ingénierie de la FQM confirme la validité.

### **ADJUDICATION DES SOUMISSIONS POUR LE POMPAGE DES GRILLES DE RUES PLUVIALES**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Rita a demandé des soumissions sur invitation à deux entreprises pour le pompage de 14 grilles pluviales et de 3 grilles sanitaires;

**ATTENDU QUE** Campor Environnement Inc. de Rivière-du-Loup a soumissionné au montant de 260.\$ de l'heure pour 2 opérateurs ainsi que le camion VACCUM, avant taxes, pour le traitement complet;

**ATTENDU QUE** Sani Manic de Saint-Anaclet a soumissionné au montant 240.\$ de l'heure pour 2 opérateurs ainsi que le camion VACCUM avant taxes, pour le même traitement.

Il est proposé par **madame Christine Charlebois** et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** les membres du conseil municipal de Sainte-Rita acceptent la soumission de Sani Manic de Saint-Anaclet au montant 240,\$ de l'heure, taxes non incluses.

### **RENOUVELLEMENT ENTENTE DE DÉNEIGEMENT 2024-2025 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)**

#### **CONSIDÉRANT QUE**

1. La municipalité procède à des travaux de déneigement sur le réseau routier du ministère des Transports et de la Mobilité durable;
2. Le contrat doit faire l'objet d'un renouvellement pour l'année 2024-2025, ainsi que les années 2025-2026 & 2026-2027 par tacite reconduction, si les conditions sont satisfaites
3. Une correspondance datée du 21 mai 2024 du ministère des Transports et de la Mobilité durable établit à 153 398.18\$ le prix global forfaitaire pour la saison 2024-2025 et les suivantes;
4. Il y a lieu de nommer le signataire dudit contrat.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavoie** et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita accepte le nouveau contrat portant le numéro de dossier **6508-24-4526** avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le déneigement et le déglacage des tronçons sous la responsabilité du Ministère. Ce contrat est valide pour la saison 2024-2025, jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2025, avec une clause de renouvellement pour les saisons 2025-2026 et 2026-2027;

**DE MANDATER** monsieur Michel Colpron, maire, et madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Rita tous les documents nécessaires pour le dit contrat.

### **DEMANDE SPÉCIALE POUR LOCATION DE LA SALLE**

**ATTENDU QU'**advenant une location de la salle pour un événement d'envergure tel qu'un mariage, baptême ou tout autre fête et qu'il y a une demande d'autorisation pour avoir accès à la salle la veille de l'événement afin de pouvoir y effectuer les décorations appropriées;

**ATTENDU QUE** si la salle est libre et non utilisée pour tout autre comité ou événement, il sera possible d'y avoir accès pour quelques heures en soirée, la veille de l'événement, avec des frais supplémentaires de

50,\$ mais qu'il sera entendu que se soit pour des installations de décoration seulement et que l'utilisation de la cuisine ne sera pas permise à ce moment.

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavoie** et résolu unanimement par les conseillers présents;

**QUE** la municipalité de Sainte-Rita autorise l'accès à la salle lors d'une location pour un événement d'envergure la veille de l'événement, si elle est libre d'utilisation, au coût de 50,\$ supplémentaire.

### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

**ATTENDU QUE** le comité des jardins Rita de Cascia de Sainte-Rita nous sollicite pour l'obtention d'une aide financière afin de voir au bon déroulement du jardin et de la serre ainsi que pour finaliser la finition du cabanon;

**ATTENDU QUE** ce montant fournira un appui important pour la suite des projets, en plus d'aider au fonctionnement interne de l'organisme;

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud** et résolu unanimement par les conseillers présents;

**QUE** les membres du conseil municipal de Sainte-Rita accorde l'aide financière prévue au budget de 3 000,\$ pour la bonne marche des jardins pour la saison 2024.



**Ville de Trois-Pistoles**

**SESSION ÉTÉ 2024 - 2 JUILLET AU 1 AOÛT**

### Inscription en ligne seulement

- Utilisez le code QR ou rendez-vous sous l'onglet Inscription en ligne Sport-Plus sur le site [www.ville-trois-pistoles.ca](http://www.ville-trois-pistoles.ca)
- Résidents des Basques : Lundi 10 juin dès 9 h
- Non-résidents des Basques : Jeudi 12 juin dès 9 h



#### ENFANT

Mardi et jeudi

9 h Récré'Eau 1-2  
9 h 45 Récré'Eau 3-4  
10 h 30 Récré'Eau 5-6  
17 h 45 Récré'Eau 7-8  
17 h 45 Récré'Eau 9-10-11-12

Mardi et jeudi

17 h 30 Craby, Wiggy  
18 h Prunto, Waldo  
18 h 30 Charlie, Ploush, Chopin

Mercredi

16 h 30 Initiation à la nage  
compétitive  
(5 semaines)

Programmes offerts :

**Anim'Eau**

Enfant âgé entre 4 mois et 5 ans

**Récre'Eau**

Enfant âgé entre 5 et 14 ans

### DESCRIPTIONS DES COURS SUR SPORT-PLUS

#### ADULTE 6 semaines

Mardi 15 h Aquaforme

Mercredi 18 h Aquajogging

Vendredi 10 h Aquaforme

TARIFS (taxes incluses)	Résident	Non-résident
Anim'Eau	60,71 \$	72,85 \$
Récré'Eau 1 à 6	77,26 \$	92,71 \$
Récré'Eau 7 à 12	92,71 \$	111,26 \$
Initiation à la nage compétitive	43,88 \$	66,75 \$
Aquaforme / Aquajogging / Aquastep	60,80 \$	73,01 \$

Information : 418 851-1995 poste 4284 / [adj.loisirs@ville-trois-pistoles.ca](mailto:adj.loisirs@ville-trois-pistoles.ca)

## TU NE VEUX PAS BOIRE?

### Tu n'es pas seul·e!

Environ **un·e étudiante·e sur quatre** n'a pas bu d'alcool au cours du dernier mois, et **un·e sur six** n'a bu aucun alcool pendant la dernière année.

**Si tu ne veux pas boire, tu pourrais le mentionner à tes amis à l'avance.** De cette façon, tu ne te sentiras pas obligé·e de boire même si les autres le font.

**N'oublie pas que des boissons non alcoolisées sont également disponibles** la plupart du temps, si tu es avec des personnes qui boivent.

# BOIRE : C'EST TA DÉCISION



## TU SOUHAITES RÉDUIRE LES RISQUES POTENTIELS?

### L'alcool, c'est pas pour tout le monde!

Sois attentif·ve aux manières dont tu pourrais inciter quelqu'un à boire de l'alcool ou à boire plus que la personne ne le voudrait.

**Bois de l'eau entre chaque verre** pour rester hydraté·e. Tu t'en remercieras demain matin!

**Si tu prévois consommer une autre drogue, évite de le faire quand tu as déjà consommé de l'alcool.** Mis à part les interactions potentiellement dangereuses, ça pourrait gâcher ton expérience.

**Fais attention si tu décides de mélanger de l'alcool et d'autres drogues** afin d'éviter toute interaction imprévisible, notamment les effets suivants :

#### **Cannabis et alcool**

Étourdissements, nausées

#### **Médicaments sur ordonnance et alcool**

Nausées, perte de connaissance

#### **Autres drogues et alcool**

Divers effets imprévisibles

Informe-toi sur les interactions possibles avant de mélanger.

Pour en savoir plus :



© Sa Majesté le Roi de chef du Canada, représenté par le ministre de la Santé, 2023 | No. 230446



Agence de la santé  
publique du Canada

Public Health  
Agency of Canada



**Vous faites des travaux chez vous?**

**Savez-vous que la majorité de vos matériaux de construction, rénovation ou démolition sont recyclables?**

Vous avez 2 options :

- aller à l'écocentre (idéal si vous faites de petits travaux et que vous pouvez trier vos résidus)
- louer un conteneur (idéal si vous faites de gros travaux et que vous ne triez pas vos résidus)

**Voici quelques endroits où disposer de vos matières :**

**L'écocentre des Basques** Tous les citoyens et les entreprises de la MRC peuvent se rendre à l'écocentre des Basques :

2, route à cœur, Trois-Pistoles (QC), G0L 4K0

Ouvert du mercredi au samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h du 10 avril au 9 novembre 2024

**MATIÈRES ACCEPTÉES**

<b>Accessoires pour la maison</b>	<i>portes, fenêtres, poignées, lavabos, baignoires, rampes</i>
<b>Matériaux de construction</b>	<i>Bois traité ou peint, gypse, bardeaux de cèdre, Cannexel, déclin de masonite « clapboard », vitre, porcelaine, céramique, tuile de plafond cartonné, fenêtre en bois Bardeaux d'asphalte (coût de disposition de 1 \$ le pied cube)</i>
<b>Encombrants</b>	<i>sofas, électroménagers, tables</i>
<b>Métaux</b>	<i>tuyaux, jantes de pneus (sans les pneus), clôtures, gouttières, tôles, pièces métalliques diverses</i>
<b>Ordinateurs et appareils électroniques et plastiques agricoles</b>	
<b>Pneus</b>	<i>Sans les jantes, 48 pouces maximum. Les pneus de tracteurs ne sont pas acceptés peu importe la grosseur</i>
<b>Résidus domestiques dangereux (RDD)</b>	<i>huiles, solvants, acides, pesticides, peinture, contenants de peinture vides et secs, piles, produits d'entretien ménager, batterie de véhicule, bombonne de propane</i>
<b>Résidus verts</b>	<i>Branches (de moins de 4 pouces de diamètre), feuilles, herbes. Les fleurs, les plantes et les résidus de jardin peuvent être placés dans le bac brun.</i>

**MATIÈRES REFUSÉES**

BPC, produits explosifs et munitions, cyanure, déchets domestiques (*sacs verts*), pièces d'automobiles, carcasses d'animaux, produits commerciaux et industriels, déchets radioactifs et biomédicaux, isolants et styromousse, terre contaminée, Amiante, cendre, styromousse, souches d'arbre.

**Tarifs de l'écocentre**

**Citoyen :** les 3 premiers voyages de remorque domestique (par exemple 4x8x2 pieds), soit environ 200 pieds cubes, sont acceptés gratuitement. Au-delà de ce volume, des frais de disposition de 1 \$/pied cube s'appliquent. Le bardeau d'asphalte en payant en tout temps au coût de 1 \$/pied cube. Frais de 5\$ l'unité pour : Objets rembourrés (sofa, fauteuil, matelas, etc...)

**Entreprise :** 1 \$/pied cube en tout temps. D'autres frais peuvent s'appliquer selon les matières.

Pour plus d'information, visitez le site : [www.mrcdesbasques.com](http://www.mrcdesbasques.com) ou contactez la MRC des Basques au 418 851-3206 #1.

**Récupérateurs de rebuts de construction et de démolition :**

**Conteneur Bedo Inc.** à St-Jean-de-Dieu Location et transport de conteneurs (20 ou 40 vg<sup>3</sup>).  
Des frais s'appliquent selon la quantité.  
Plus d'information au 418 963-3268 cellulaire 418-894-5686

**Matrec Rivière-du-Loup** Location et transport de conteneurs (15, 25 ou 40 vg<sup>3</sup>).  
Centre de tri et de transformation des rebuts de construction et de démolition.  
Des frais s'appliquent selon la quantité. Plus d'information au 418 862-0309.

**Récupérateurs de métal : JM Bastille** jmbastille.com 396, rue Témiscouata, Rivière-du-Loup 418 862-3346





**Métal du Golfe** metaldugolfe.com 552, rue Principale O., St-Anaclet 418 723-8885

**AIM Recyclage** 561, rue du Port, Matane 418 562-1414

**Récupérateurs de briques, béton et asphalte :**

**Construction BCK Inc.** Sur rendez-vous seulement 418 738-2771 #3.  
Des frais s'appliquent selon la quantité.

## AIDE— MÉMOIRE

<u>Village et Rangs</u>	<u>Juillet</u>	<u>Août</u>	<u>Septembre</u>	<u>Octobre</u>	<u>Novembre</u>	<u>Décembre</u>
	4 - 25	15	5 - 26	17	7 - 28	19
	18	8 - 29	19	10 - 31	21	12
<u>Lac Saint-Jean</u>	<u>Juillet</u>	<u>Août</u>	<u>Septembre</u>	<u>Octobre</u>	<u>Novembre</u>	<u>Décembre</u>
	4 - 25	15	5 - 26	17	7 - 28	26
	18	8 - 29	19	10 - 31	28	26

**PRENEZ NOTE QUE :** Dorénavant, vous devez utiliser les sacs bleus spécialement conçus pour la récupération, ou des sacs ordinaires mais transparents. Les sacs noirs ne seront pas ramassés.

*Les gros encombrants seront ramassés le **jeudi 19 septembre** sur tout le territoire de la municipalité.*



LE PROCHAIN PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES : **29 JUILLET 2024**

**Assurez-vous de respecter cette date afin d'éviter des intérêts.**

### BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque sera fermée en juillet et août pour les vacances annuelles des bénévoles.

Cependant, elle demeure accessible en tout temps durant les heures d'ouverture du bureau municipal.



**Si une interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité est émise par la SOPFEU**

Cette mesure d'**interdiction** a pour but de limiter les risques d'incendie de forêt.

Rappelons qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1)

Quiconque contrevient à une ordonnance d'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité de celle-ci ou de toute autre mesure rendue par la ministre est passible, outre le paiement des frais, d'une amende.

La collaboration de tous est essentielle.



## FEUX DE FORÊT CHAQUE ANNÉE 370 INCENDIES DE FORÊT SONT IMPUTABLES À L'ACTIVITÉ HUMAINE.

### **Chaque année, 80 incendies de forêt sont causés par des articles de fumeurs.**

Ne laissez jamais une cigarette allumée sans surveillance. Ne jetez jamais le mégot par terre, ni dans les pots à fleurs, le mettre dans un contenant à cet effet. Évitez de jeter un mégot par la fenêtre d'un véhicule. Si vous fumez en forêt, arrêtez-vous sur une surface dégagée (terre battue, sable ou gravier) Ne fumez pas en marchant, en vous déplaçant en VTT ou en travaillant. Éteignez-le en le mouillant ou en l'écrasant sur une roche. *C'est la loi, Respectez le Règlement sur la protection des forêts. (article 6)*

### **Chaque année, 60 incendies de forêt sont causés par des feux de camp.**

Choisissez un emplacement bien dégagé et faites le feu sur un sol de sable, de gravier ou de terre battue. Privilégiez un foyer muni d'un pare-étincelle. Surveillez votre feu de camp en tout temps et ayez de l'eau à portée de main. Éteignez complètement votre feu avec de l'eau ou du sable. Brassez les cendres et recommencez jusqu'à ce que vous soyez assuré que le feu est bien éteint. Évitez de faire un feu lorsque le vent souffle à plus de 20 km/h. N'excédez pas le 1 mètre par 1 mètre. Respectez les interdictions de faire des feux à ciel ouvert. Abstenez-vous de faire un feu si le danger d'incendie varie d'élevé à extrême.

*C'est la loi, Respectez le Règlement sur la protection des forêts. (article 7)*

### **Chaque année 6 incendies sont causés par des cendres de foyer encore trop chaudes disposées près de la forêt.**

Videz régulièrement les cendres du foyer à l'aide d'une pelle en métal, jamais avec un aspirateur. Mettez les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique. Les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone, sortez le contenant à l'extérieur sur une surface non-combustible, à une distance d'au moins 1 mètre de tout objet. Attendez au moins 7 jours avant de vous en débarrasser et brassez-les pour vous assurer qu'elles sont parfaitement refroidies.

### **Chaque année, 3 incendies de forêt sont causés par des feux d'artifice.**

Vérifiez la réglementation de votre municipalité à ce sujet avant de planifier une telle activité. Éloignez-vous des secteurs boisés. Il est important d'allumer vos feux d'artifice sur un sol dégagé de toute matière combustible. Ayez de l'eau à portée de main ou un extincteur. Après l'activité, inspectez le site pour vous assurer qu'aucune combustion ne persiste. Lorsque le danger d'incendie varie d'élevé à extrême, il est recommandé de vous abstenir d'allumer des feux d'artifice à proximité de la forêt. Évitez de faire des feux d'artifice si le vent souffle à plus de 20 km/h.

**Si une interdiction de faire des feux à ciel ouvert est en vigueur, les feux d'artifice sont également INTERDITS.**

### **Chaque printemps, 75 feux sont causés par des brûlages de rebuts.**

Alternative écologiques et sécuritaires pour disposer de vos rebuts : compostage, collecte de résidus verts, écocentre. Si vous ne pouvez faire autrement, consultez la réglementation municipale, car un permis pourrait être exigé ou même interdit sur le territoire. Abstenez-vous lorsque le danger d'incendie varie d'élevé à extrême ou que le vent souffle à plus de 20 km/h. Respectez les interdictions de faire des feux à ciel ouvert. Choisissez un emplacement dégagé à l'abri du vent, sur un sol de sable, de gravier ou de terre battue, dépourvu de combustible au sol. La dimension du feu ne devrait pas excéder 1 mètre par 1 mètre. Surveillez-le en tout temps et ayez de l'eau, du sable ou de la terre à portée de main pour l'éteindre.

*C'est la loi, Respectez le Règlement sur la protection des forêts. (article 7)*

### **Chaque année 10 incendies de forêt sont causés par des véhicules tout-terrain.**

Ne stationnez pas un VTT dans les broussailles. Ne fumez pas en marchant ou en vous déplaçant en VTT. Ayez toujours un extincteur de 1 kg, classe ABC avec vous. Nettoyez les parties chaudes du VTT. Demeurez dans les sentiers aménagés, lorsque le danger d'incendie est élevé. Pour des raisons écologiques, ne circulez pas le long des berges, dans les milieux humides.

### **En tout temps on est prévoyant.**

**Pour signaler un incendie de forêt : 1-800-463-3389 (FEUX) Pour les restriction en vigueur : [sopfeu.qc.ca](http://sopfeu.qc.ca)**

# Qu'est-ce qu'un « feu à ciel ouvert » ?

Voici ce qui est permis ou pas permis dans le cas d'une interdiction de feux à ciel ouvert.

## INTERDICTION DE FEUX À CIEL OUVERT



FEUX DE CAMP



FEUX D'ARTIFICE



INSTRUMENTS PRODUISANT  
DES FLAMMÈCHES



LANTERNES VOLANTES



INSTALLATIONS AVEC  
PARE-ÉTINCELLES ET DISPOSÉES  
SUR SOL DE TERRE BATTUE  
OU DE GRAVIER SONT PERMISES



